

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QU'ELLE A REÇUS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Rhône et départ. limit.	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements ..	7 fr.	14 fr.	26 fr.
Étranger (Union post.)	10 fr.	20 fr.	40 fr.

(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale
DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de ce journal sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBERT, 10, place de la
Bourse.

UNE ERREUR Du « Grand Français »

Un journal dont tous les rédacteurs grouillent dans ce que M. de Bismarck appelle son fonds des reptiles, la Gazette de Cologne a publié dans un de ses derniers numéros, une nouvelle tellement stupéfiante que nous n'y avons pas ajouté foi.

M. de Lesseps, disait la feuille bismarckienne, en passant à Cologne a donné son portrait au vice-consul de France, M. Brandt avec les lignes suivantes écrites en marge de la photographie :

Bon souvenir de mon passage à Cologne chez M. Brandt. Très reconnaissant de sa gracieuse hospitalité et des services qu'il m'a rendus à la France, amie naturelle de l'Allemagne.

Comte FERDINAND DE LESSEPS.

Nous attendions deux démentis à la suite de cette information. L'un du gouvernement, l'autre de M. Ferdinand de Lesseps.

Nous ne pouvions admettre, ni que notre ministre des affaires étrangères eût confié les fonctions de vice-consul de France à un négociant allemand, dans une ville comme Cologne qui renferme certainement un certain nombre de négociants français, ni que M. de Lesseps eût écrit la phrase que lui attribue la gazette allemande.

Nous avons attendu en vain. Le gouvernement a bien réellement nommé un sujet de l'empereur Guillaume vice-consul de France à Cologne et nous nous expliquons maintenant qu'aux derniers jours de carnaval dernier les joyeux habitants de la ville où meurt Herr Brandt nous rebâtissent avec l'autorisation de MM. Viourens et Coplet se soient amusés à fustiger le général Boulanger en effigie. Le vice-consul de France avait probablement permis gracieusement cette amusante et spirituelle distraction.

Il est également exact que M. de Lesseps ait écrit de sa main les lignes citées plus haut. Non seulement M. de Lesseps ne conteste pas le fait, ne désavoue pas ce langage, mais encore il s'en glorifie.

Permettez-nous de dire qu'il n'y a pas de quoi, M. le « Grand Français ». Interviewé à ce sujet par un rédacteur du Voltaire, le président des compagnies de Suez et de Panama a déclaré que les critiques dont il peut être l'objet à propos de cette dédicace le laissent indifférent. Tant pis pour lui. Cette indifférence prouve que M. de Lesseps commence à ne plus comprendre certaines choses, que comprend tout le monde, et qu'il comprenait lui-même jadis.

A force de parcourir le monde ce nonagénaire a sans doute fini par devenir complètement cosmopolite. Il est Égyptien au Caire, Hispano-Américain à Panama, Yankee à New-York. Pourquoi ne serait-il pas Allemand à Berlin, sans cesse d'être « Grand Français » aux dîners de Mme Adam ?

M. de Lesseps estime que l'Allemagne est l'amie naturelle de la France. Ces deux nations, explique-t-il aux rédacteurs du Voltaire,

sont voisines, elles ont des intérêts communs et sont également puissantes. Il ne croit pas que ce soit une raison parce que l'Allemagne a pris en 1870 sa revanche de ses précédentes défaites pour que nous continuions à vivre éternellement en mauvaise intelligence avec notre amie naturelle. M. de Lesseps maintient le mot, ajoutant que la Russie peut être notre alliée, mais ne pourra jamais être l'amie naturelle de la France, à cause de son éloignement et de la différence de ses mœurs avec les nôtres.

Ce raisonnement baroque que nous avons analysé sans rien ajouter ni rien retrancher à la pensée de l'illustre percuteur d'isthmes, prouve que M. de Lesseps a bien fait de quitter la diplomatie officielle en 1849 et que notre gouvernement serait bien imprudent de faire rentrer aujourd'hui ce grand entrepreneur de terrassements, dans la diplomatie secrète en lui confiant des missions soit à Berlin, soit ailleurs.

Ernest VAUQUELIN.

L'ORGANISATION MUNICIPALE DE PARIS

MM. Mesureur, président du conseil municipal de Paris; Sauton, vice-président; Longuet, Catiaux et Joffrin, secrétaires, ont conféré hier, dans l'après-midi, avec les députés de la Seine dans un des bureaux de la Chambre.

Il se sont prononcés, au nom de la majorité de leurs collègues, contre le système auquel s'est arrêté la commission parlementaire. Ils ont exposé qu'il ne donnerait pas satisfaction aux revendications de la population parisienne. Ce que la majorité du conseil municipal réclame, c'est une organisation d'ensemble établie sur le droit commun et comprenant la création d'une mairie centrale.

Les députés ont exprimé cet avis qu'il convenait, quelles que fussent leurs préférences personnelles, d'inviter la Chambre à discuter, dans le plus bref délai possible, les rapports faits au nom de la commission par MM. Folliet et Cordier, sur la poursuite, les conclusions de ces rapports une fois votées, la réalisation du programme intégral de la majorité du conseil municipal de Paris.

Les Emmurés de Chatelus

Dans l'espèce de conseil tenu au fond de la mine, il y a huit jours, M. l'inspecteur général des mines, à la science duquel je suis le premier à rendre hommage, me fit l'honneur de me demander mon avis sur la situation des travaux de sauvetage entrepris par lui. Je voulus me dérober deux fois (quoi qu'il en ait dit les journaux de l'étranger), estimant que je n'avais aucune initiative à prendre en présence des fonctionnaires responsables, inspecteur, ingénieur en chef, préfet, garde-mines.

M. l'inspecteur insista vivement, disant que les représentants étaient une fraction importante de l'opinion publique. J'avais estimé, disait-il, que le travail dans les éboulements était dangereux; il fallait le limiter.

Je résumai donc ma manière de voir, ou plutôt celle de plusieurs personnes présentes à l'entretien en disant : On ne peut pas abandonner les soixante-cinq cadavres, mais il faut les rechercher avec le moins de risques possibles et rapidement, par le plus court chemin. Pour cela, il faut aller à travers le massif de houille, en creusant brida abattue une galerie de quarante mètres; ce fut convenu.

M. Nan, directeur de Villebœuf, m'a assuré depuis que, dans ces conditions, il avait pratiqué — qu'on ne croie pas à une erreur typographique — vingt-cinq mètres de galerie en sept heures en faisant trois

vailler les hommes dix minutes seulement. Il s'agissait d'aller rechercher deux mineurs qu'on entendait derrière un éboulement. Entre parenthèse, on les retrouva... endormis.

On quitta-t-on fait depuis huit jours à Chatelus? Non seulement la galerie n'est pas creusée, ce qui pouvait se faire en trois ou quatre jours d'après le procédé de M. Nan, mais on a tenu conseil sur conseil et tout est changé. Lundi on discutait encore sur le parti à prendre avec M. Fayol, venu de Commentry, alors que la galerie au charbon pouvait être déjà ouverte, alors qu'on aurait pu pénétrer peut-être plus près du feu, le combattre corps à corps, comme c'est la règle en matière d'incendie de mines, avec les scaphandres et les appareils de notre camarade Fayol.

Aujourd'hui, l'incendie s'est développé, dit-on, on craint les explosions derrière les lavages qu'il est difficile de maintenir étanches (?). Bref, c'est décidé, la mine va être bouchée, on va renverser le courant d'air à l'aide d'une colonne de tuyaux d'aspiration dans le puits Chatelus. (Pourquoi la déclarer-on impossible, cette colonne, lorsque nous en parlions pour alimenter d'air les ouvriers de la galerie au charbon ?)

Je crois que depuis le commencement des travaux l'objectif était de sauver la mine, mais on nous permettra le dilemme suivant :

Qu'il fallait la sauver rapidement, c'est-à-dire la boucher de suite, et l'incendie se serait peut-être éteint à l'heure qu'il est. Ou il fallait aller vigoureusement au sauvetage et au feu en trois ou quatre jours. Dans tous les cas, la promptitude de la décision s'imposait.

Je sais bien qu'il est très facile de critiquer et je connais la difficulté de prendre une décision à point; mais je ne puis m'empêcher de penser qu'actuellement on n'a sauvé ni la mine ni les mineurs et qu'il n'y a absolument rien de fait après quinze jours de tâtonnement. Maintenant le gouvernement, j'en ai peur, s'est mis sur les bras un sauvetage qui va durer six mois. C'est un nouveau Chancelade.

Du reste, je ne fais pas de critique, je ne veux que mettre à convert la responsabilité de deux ou trois personnes que je nommerai dans l'avenir, car il n'y a qu'un point important :

Y a-t-il eu des survivants au fond de la mine après l'effroyable tourmente du 12 mars ? Je l'ai répété : il y a 99 chances sur 100 pour qu'aucun mineur n'ait survécu, mais si, dans un mois, on rencontre au fond d'une galerie quel que cadavre amaigri, avec des mains dont les ongles seront usés et saignants à côté d'un pie qui, pendant de longues heures, aura sonné le rappel désespéré d'un mineur, je demande à n'avoir pas l'horrible cauchemar de cette mort-là sur la conscience.

Pour moi, la règle dans tous les accidents est, coûte que coûte, « d'aller à l'homme », mort ou vif.

Francis LAUR.

Nous avons annoncé pour le dimanche 20 mars une conférence qui devait être organisée à Lyon par la Tribune et dont le produit était destiné aux familles des victimes de Saint-Etienne.

Le concours de M. Clémenceau nous était assuré pour cette soirée de solidarité démocratique.

Malheureusement, l'indisposition persistante de notre éminent ami nous contraint de reculer la date de cette réunion.

Aussitôt que son médecin permettra à M. Clémenceau de quitter la chambre et de reprendre ses occupations ordinaires, nous informerons nos lecteurs du prix fixé pour la conférence.

VOYAGE DU TONKINOIS

Paris, 17 mars.

M. le M^{re} Jules Ferry partira samedi pour un voyage de quelques semaines en Algérie et en Tunisie.

M. Ferry prononcera à Tunis un

grand discours pour se refaire une popularité.

Depuis le bruit court que, vu l'incident Boulanger, il aurait contre-mandé son voyage.

Esprons que l'incident Boulanger s'arrangera, que l'affreux Ferry n'aura plus de raison de retarder son voyage en Afrique et qu'il ne reviendra jamais. Mais ce serait là un trop beau rêve !

LETTRE DE PARIS

Paris, 17 mars.

La Chambre a profité de la mi-carême pour s'octroyer un petit congé de trois jours, dont le besoin ne se faisait guère sentir. Nous touchons, en effet, aux vacances de Pâques; vers le commencement d'avril, le Parlement va se séparer pour quatre ou cinq semaines; les travaux législatifs seront interrompus complètement, et lorsque députés et sénateurs reviendront siéger au Palais-Bourbon et au Luxembourg, le soleil de Flore aura depuis longtemps fêlé les premiers lilas.

Ce n'est pourtant pas la besogne qui manque; non-seulement elle abonde, mais elle est urgente. La simple énumération des seuls projets de loi dont l'inscription à l'ordre du jour a été votée ne remplit pas moins de quatre colonnes de l'Officiel; et je ne parle même pas des propositions soumises aux commissions spéciales, de celles que l'on étudie, ni même de celles qui sont « à l'état de rapport » — pour employer l'expression usitée au Palais-Bourbon.

A ne s'en tenir qu'aux seuls projets qui n'attendent plus que le bon plaisir de la Chambre, combien en est-il aux-quel on ne saurait contester le caractère d'urgence? Je vous citerai, par exemple, la loi sur les délégués mineurs; de récentes catastrophes se sont chargées d'en démontrer terriblement l'impérieuse nécessité. La proposition est, d'ailleurs, bien modeste, puisqu'elle se borne à demander que deux délégués nommés par les mineurs soient autorisés à visiter, au moins deux fois par mois, tous les chantiers, galeries, travaux de l'intérieur des mines et appareils servant à la circulation et au transport des ouvriers; les exploitants seraient tenus d'avertir sur-le-champ les délégués de la survenance des accidents ayant occasionné la mort ou des blessures graves à un ou plusieurs ouvriers, ou pouvant compromettre la sécurité des travailleurs.

C'est assurément le minimum des garanties que les mineurs sont en droit d'exiger, et pour ma part, je trouve le projet tout à fait insuffisant. La visite dans les puits et galeries devrait avoir lieu, non tous les quinze jours, mais au moins tous les deux ou trois jours; ne sait-on pas, en effet, que, sous l'influence de certains phénomènes sismiques, le grison fait souvent une brusque apparition? Telle mine où, la veille, on n'a constaté la présence que d'une faible quantité d'hydrogène carboné — la quantité normale — se trouve, le lendemain, envahie par le terrible gaz? Si l'on voulait prévenir autant qu'il est possible de le faire les effroyables catastrophes semblables à celle du puits Chatelus, il faudrait donc rendre obligatoire la visite quotidienne des houillères par les délégués mineurs.

Puis, ce n'est pas tout que de créer des lois; encore faut-il en assurer le fonctionnement, édicter des peines contre quiconque tentera de s'y opposer. Il existe, par exemple, une loi qui permet à tous les ouvriers de se réunir dans le but de défendre leurs intérêts corporatifs, qui les autorise à

fonder des Chambres syndicales. On a vu, à Montceau-les-Mines, et ailleurs, comment certains patrons s'y prennent pour que la loi reste à l'état de lettre morte. Oh! certes, ils n'empêchent pas leurs ouvriers de se syndiquer; seulement ils congédient immédiatement tous ceux d'entre eux qui, confiants dans les promesses de la loi, usent du droit qu'elle leur a conféré.

Je crains bien qu'il n'en soit de même pour les délégués mineurs. Les Compagnies, on le sait trop, n'aiment pas à être surveillées; tout contrôleur semble un empiètement intolérable sur leur autorité; elles ne se considèrent plus comme maîtresses chez elles, dès que leurs ouvriers sont, pour si peu que ce soit, soustraits à leur arbitraire.

Il est donc à prévoir que les Sociétés minières feront tous leurs efforts, d'abord pour empêcher le vote de la loi sur les délégués mineurs, ensuite, si la loi est votée, pour en annuler les principales dispositions. Malheureusement cela leur sera facile, si l'on ne stipule pas des peines sévères contre tous les ingénieurs ou directeurs qui, directement ou par des moyens détournés, porteront atteinte à l'indépendance des délégués mineurs, les influenceront ou les empêcheront de remplir leur mandat.

Il faudrait aussi que l'inscription de ces délégués et l'exercice de leurs fonctions fussent absolument obligatoires; et pour cela, il est indispensable d'invoquer la responsabilité du propriétaire et du directeur de la mine.

Voilà donc un projet d'une importance de premier ordre et d'une urgence constatée, hélas! par de récents, effroyables accidents; mais qui peut savoir quand ce projet sera voté? L'augmentation des droits sur le blé, sur le maïs, sur les alcools, sur les bestiaux, passe avant toute chose; ne faut-il pas d'abord enrichir les grands propriétaires, donner aux millionnaires quelques millions de plus? Voilà qui est pressant et ne saurait souffrir aucun retard. Quant aux mineurs, ils attendront; mais on ne nous dit point, par exemple, si le grison, lui aussi, daignera attendre.

Puis nous avons la question des sucres, qui intéresse si vivement... un certain nombre de riches fabricants; le gouvernement insistera, assurément, pour qu'elle soit discutée avant les vacances de Pâques.

Quant la Chambre aura terminé toute cette besogne, alors elle songera aux malheureux mineurs, qui agonisent dans les entrailles de la terre, sans cesse exposés à la mort la plus affreuse. Et, lorsque la loi aura été votée au Palais-Bourbon, on l'enverra aux sénateurs; ceux-ci, avec l'activité qu'on leur connaît et l'empressement qu'on leur devine, nommeront une commission. Ladite commission se réunira quelquefois à de rares intervalles, nommera un rapporteur, lequel fera, sans se presser, un long rapport, le lira à ses collègues, qui l'approuveront ou le désapprouveront.

Mettions les choses au mieux: supposons qu'ils l'approuvent; le rapport est alors déposé sur le bureau du Sénat et... prend la file des projets déjà inscrits à l'ordre du jour. C'est-à-dire qu'on le discutera dans six mois ou un an peut-être. Il y a tels projets — que je pourrais citer — sur lesquels le rapport est prêt depuis quatre ans, et qui ne seront peut-être pas encore discutés en 1891.

Ces lenteurs parlementaires, qu'il se-rait, quoi qu'on en dise, facile d'abréger, sont déplorables; elles découragent les faibles, les déshérités, les souffrants, tous ceux qui ont besoin d'espérer et qui sont profondément attachés

à la République parce qu'ils la considèrent comme la seule forme de gouvernement qui puisse leur assurer les améliorations dont ils ont tant besoin. Il y aurait un véritable danger politique et même social à laisser s'accroître cette opinion que le régime parlementaire est impuissant à produire aucune réforme. Quelques-uns le peuvent déjà; le jour où le nombre des découragés, des désillusionnés augmenterait considérablement, la République serait bien malade.

Maurice REHAUD.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Par fil spécial de la Tribune

LETTRE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Paris, 17 mars.

On s'est ému, à la Chambre, de la publicité donnée à la lettre du ministre, et on a accusé le ministère de la guerre de l'avoir communiquée aux journaux. On croit savoir que la communication a été faite par des membres de la commission.

Deux journaux opportunistes, le Temps et le Paris, ont reçu seuls cette communication, et cela suffit à bien établir son caractère.

Voici, du reste, la lettre que le ministre de la guerre vient d'adresser à ce sujet à M. de Mahy, président de la commission :

Monsieur le Président, Les observations contenues dans votre lettre de ce jour me touchent très vivement et j'ai eu plaisir à y répondre au plus vite.

Je dois reconnaître la responsabilité de la divulgation des documents adressés à la commission, mais je tiens à affirmer que j'y suis personnellement étranger.

N'importe, je veux et je dois vous en exprimer tous mes regrets.

En ce qui concerne les termes de ma lettre, j'ai trop à me louer, comme vous le dites vous-mêmes, de la courtoisie des membres de la commission pour ne pas déplorer qu'ils aient pu se méprendre sur mes intentions, et croire que j'avais pu, un instant, oublier ce que je dois aux membres de la représentation nationale.

Cette franche déclaration suffira, je l'espère, pour dissiper tout malentendu. Bien loin, d'ailleurs, de méconnaître les sentiments démocratiques qui vous animent, je tiens à honorer d'y rendre hommage, et ne cherche qu'à les seconder de tout mon pouvoir dans l'intérêt de la patrie et de la République. Voilà pourquoi l'entente ne saurait être troublée entre nous. Comptez, etc.

Signé : Général BOULANGER.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 mars.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à 9 heures à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a fait signer deux décrets nommant deux conseillers d'État en service extraordinaire. Il a de plus, soumis à ses collègues un projet de loi créant deux nouveaux postes au conseil d'État, un pour les postes et un pour les travaux publics.

Le reste de la séance a été consacré à l'examen du budget. On a adopté les points principaux du projet et réservé les autres pour la séance de samedi.

Le gouvernement déposera le budget de 88, un des premiers jours de la semaine prochaine.

Le général Boulanger a communiqué à ses collègues la lettre de rectification qu'il a écrite au président de

Extrait de LA TRIBUNE du 18 Mars 1887

GERMINAL

PAR
ÉMILE ZOLA

TROISIÈME PARTIE

I

— Tu n'as donc jamais soif? lui demandait Étienne en riant.

Et il répondait de sa voix douce, presque sans accent :

— J'ai soif quand je mange.

Son compagnon le plaisantait aussi sur les filles, jurait l'avoir vu avec une herseuse dans les blés, du côté des Bas-de-Soie. Alors, il haussait les épaules, plein d'une indifférence tranquille. Une herseuse, pourquoi faire? La femme était pour lui un gargon, un camarade, quand elle avait la fraternité et le courage d'un homme. Autrement, à quoi bon se mettre au cœur une lâcheté possible? Ni femme, ni

ami, il ne voulait aucun lien, il était libre de son sang et du sang des autres.

Chaque soir vers 9 heures, lorsque le cabaret se vidait, Étienne restait ainsi à causer avec Souvarine. Lui buvait sa bière à petits coups, le machiniste fumait de continuelles cigarettes, dont le tabac avait, à la longue, roussi ses doigts minces. Ses yeux vagues de mystiques suivaient la fumée au travers d'un rêve; sa main gauche, pour s'occuper, fâtaillonnait et nerveuse, cherchait dans le vide; et il finissait d'habitude par installer sur ses genoux un lapin familial, une grosse mère toujours pleine, qui vivait lâchée en liberté dans la maison. Cette lapine, qu'il avait lui-même appelée Pologne, s'était mise à l'admirer, venait flairer son pantalon, se dressait, le gratiait de ses pattes jusqu'à ce qu'il l'eût prise comme un enfant. Puis, tassée contre lui, les oreilles rabattues, elle fermait les yeux; tandis que, sans se lasser, d'un geste de caresse inconscient, il passait la main sur la soie grise de son poil, l'air calmé par cette douceur tiède et vivante.

Vous savez, dit un soir Étienne, j'ai reçu une lettre de Pluchart.

Il n'y avait plus là que Rasseneur. Le dernier client était parti, rentrant au coran qui se couchait.

— Ah! s'écria le cabaretier, debout devant ses deux locataires. Où en est-il, Pluchart?

— Mais Étienne s'enflammait. Toute une prédisposition de révolte le jetait à la lutte du travail contre le capital, dans les illusions premières de son ignorance. C'était de l'Association internationale des travailleurs qu'il s'agissait, de cette fameuse Internationale qui venait de se créer à Londres. N'y avait-il pas là un effort superbe, une campagne où la justice allait enfin triompher? Plus de frontières, les travailleurs du monde entier se levant, s'unissant, pour assurer à l'ouvrier le pain qu'il gagne. Et quelle organisation simple et grande : en bas, la section, qui représente la commune; puis, la fédération qui groupe les sec-

Etienne, depuis deux mois, entretenait une correspondance suivie avec le mécanicien de Lille, auquel il avait eu l'idée d'apprendre son embauchement à Montson, et qui maintenant l'endoctrinait, frappé de la propagande qu'il pouvait faire au milieu des mineurs.

— Il en est, que l'association en question marche très bien. On adhère de tous les côtés, paraît-il.

— Qu'est-ce que tu en dis, toi, de leur société? demanda Rasseneur à Souvarine.

Celui-ci, qui grattait tendrement la tête de Pologne, souffla un jet de fumée, en murmurant de son air tranquille :

— Encore des bêtises ! Mais Étienne s'enflammait. Toute une prédisposition de révolte le jetait à la lutte du travail contre le capital, dans les illusions premières de son ignorance. C'était de l'Association internationale des travailleurs qu'il s'agissait, de cette fameuse Internationale qui venait de se créer à Londres. N'y avait-il pas là un effort superbe, une campagne où la justice allait enfin triompher? Plus de frontières, les travailleurs du monde entier se levant, s'unissant, pour assurer à l'ouvrier le pain qu'il gagne. Et quelle organisation simple et grande : en bas, la section, qui représente la commune; puis, la fédération qui groupe les sec-

tions d'une même province; puis, la nation, et au-dessus, enfin, l'humanité, incarnée dans un Conseil général, où chaque nation était représentée par un secrétaire correspondant. Avant six mois, on aurait conquis la terre, on dicterait des lois aux patrons, s'ils faisaient les méchants.

— Des bêtises ! répéta Souvarine. Votre Karl Marx en est encore à vouloir laisser agir les forces naturelles.

Pas de politique, pas de conspiration, n'est-ce pas? tout au grand jour, et uniquement pour la hausse des salaires... Fiches-moi donc la paix, avec votre évolution ! Allumez le feu aux quatre coins des villes, fauchez les peuples, rasez tout, et quand il ne restera plus rien de ce monde pourri, peut-être en repoussera-t-il un meilleur.

Etienne se mit à rire. Il n'entendait pas toujours les paroles de son camarade, cette théorie de la destruction lui semblait une pose. Rasseneur, encore plus pratique, et d'homme établi, ne daigna pas se fâcher. Il voulait seulement préciser les choses.

— Alors, quoi? tu vas tenter de créer une section à Montson?

C'était ce que désirait Pluchart, qui était secrétaire de la Fédération du Nord. Il insistait particulièrement sur les services que l'Association rendrait aux mineurs, s'ils se mettaient un jour en grève. Étienne, justement, croyait

la grève prochaine : l'affaire des bois finissait mal, il ne fallait plus qu'une exigence de la Compagnie pour révolter toutes les fesses.

— L'embêtant, c'est les cotisations déclarées Rasseneur, d'un ton judicieux. Cinquante centimes par an pour le fonds général, deux francs pour la section, ça n'a l'air de rien, et je parie que beaucoup refuseront de les donner.

— D'autant plus, ajouta Étienne, qu'on devrait d'abord créer ici une caisse de prévoyance, dont nous ferions l'occasion une caisse de résistances... N'importe, il est temps de songer à ces choses. Moi, je suis prêt, si les autres sont prêts.

Il y eut un silence. La lampe à pétrole fumait sur le comptoir. Par la porte grande ouverte, on entendait distinctement la pelle d'un chauffeur du Voreux, chargeant un foyer de la machine.

— Tout est si cher ! reprit madame Rasseneur, qui était entrée et qui écoutait d'un air sombre, comme grandie dans son éternelle robe noire. Si je vous disais que j'ai payé l'assaut vingt-deux sous... Il faudra que ça pète.

Les trois hommes, cette fois, furent du même avis. Ils parlaient l'un après l'autre, d'une voix désempée, et les doléances commencent. L'ouvrier ne pouvait pas tenir le coup, la révolution n'avait fait qu'aggraver ses mi-

sères, c'étaient les bourgeois qui s'enrichissaient depuis 89, si goulument, qu'ils ne lui laissaient même pas le fonds des plats à torcher. Qu'on dise un peu si les travailleurs avaient eu leur part raisonnable, dans l'extraordinaire accroissement de la richesse et du bien-être, depuis cent ans? On s'était fêta d'eux en les déclarant libéraux; oui, libéraux de croire de faire, ce dont ils ne se privaient guère. Ça ne mettait pas du pain dans la huche, de voter pour des gaillards qui se gobegeaient ensuite, sans plus songer aux misérables qu'à leurs vieilles bottes. Non, d'une façon ou d'une autre, il fallait en finir, que ce fût gentiment, par des lois, par une entente de bonne amitié, ou que ce fût en sauvage, en brûlant tout et en se mangeant les uns les autres. Les enfants verraient sûrement cela, si les vieux ne le voyaient pas, car le siècle ne pouvait s'achever sans qu'il y eût une autre révolution, celle des ouvriers cette fois, une chambre d'ement qui notifierait la société du haut en bas, et qui la rétablirait avec plus de propreté et de justice.

— Il faut que ça pète, répéta énergiquement madame Rasseneur.

— Oui, oui, crièrent-ils tous les trois, il faut que ça pète.

(A suivre).

la commission de l'armée et que nous publions plus haut.

M. Dauphin a invité ses collègues à introduire de nouvelles réductions dans les dépenses de leurs départements respectifs. Ces réductions seront arrêtées très prochainement pour que le projet de budget puisse être soumis, dès samedi, à l'approbation du président de la République. L'équilibre du budget sera obtenu au moyen d'éléments nouveaux ne figurant pas dans l'exercice courant.

On compte beaucoup sur les ressources à provenir du projet de loi sur la transformation des contributions mobilière et personnelle. Ces ressources sont calculées à raison de un pour cent de revenu présumé de chaque contribuable.

AU PALAIS BOURBON

DANS LES COULOIRS

Paris, 17 mars.
Les couloirs sont déserts. Aucune commission n'a été convoquée sauf celle du régime des mines qui s'est réunie ce matin.

LA LÉGISLATION MINÈRE

Paris, 17 mars.
La Commission des mines a entendu aujourd'hui le rapport préparatoire de M. Laur sur l'article 3 de la loi de 1810, instituant entre les mines concessibles et les carrières appartenant sans conteste aux propriétaires du sol, une troisième catégorie de substances minières susceptibles d'être concédées à des tiers ou exploitées de plano par le propriétaire superficiaire selon le cas. L'exploitation de la surface compromet l'exploitation souterraine.

Les droits des détenteurs de minières et des concessionnaires sont mal définies. Deux lois, celle de 1806 et celle de 1880 ont essayé de réglementer la matière.

Le gouvernement et M. Laur proposent de distinguer entre les minières superficielles et souterraines. La Commission n'a pris aucune décision.

CAMPAGNE CONTRE LES SURTAXES

Paris, 17 mars.
La Chambre de commerce de Marseille a délégué MM. Roux et Moulin pour combattre, auprès du gouvernement et des députés, les taxes sur le riz, le maïs, le bétail.
Les délégués parleront aussi du droit de passage sur quais et demanderont l'abrogation des lois par lesquelles le droit est perçu.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Paris, 17 mars.
Les électeurs de la Haute-Garonne sont convoqués pour le 17 avril prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Dupont, décédé.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, 17 mars.
Hier a été déposé au ministère de l'instruction publique, le scrutin pour l'élection d'un représentant des Facultés de médecine au conseil supérieur de l'instruction publique, en remplacement de M. Béclard, décédé.
M. Brouardel, le nouveau doyen de la Faculté de Paris, a été élu par 157 voix, sur 161 votants. Il y avait 232 inscrits.

LE TEMPS A MARSEILLE

Marseille, 17 mars.
Au mistral a succédé une pluie fine très tenace. La mer déferle furieusement sur les parquets de la Corniche. Aucun voilier n'entre dans le port. La sortie des steamers est difficile.
On redoute beaucoup les sinistres qui signalent souvent l'époque des équinoxes.

SÉNAT

Séance du 17 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à trois heures.
Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans incident, M. Meinadier dépose son rapport sur le projet Barthe et Blavier tendant à modifier les conditions du scrutin public à la tribune.
Après la lecture de son rapport, le Sénat adopte deux projets d'intérêt local.
Puis le président lit l'ordre du jour de la prochaine séance.
M. de Kerdrel demande que la propo-

sition Scheurer-Kestner tendant à modifier le règlement soit discutée plus tard.
Le Sénat renvoie la discussion à mardi.
Sur la proposition de M. Buffet, le Sénat s'ajourne à lundi.
La séance est levée à 4 heures moins un quart.

Dépêches de l'Étranger

TARIF DOUANIER DU MEXIQUE

Mexico, 17 mars.
Le nouveau tarif douanier est plus libéral que l'ancien.
Les droits sur les liqueurs sont considérablement diminués; les droits sur les tissus sont aussi un peu réduits; quarante-deux articles ont été ajoutés à la liste des objets exempts de droits.

LA FLOTTE CHINOISE

Londres, 17 mars.
Le capitaine de vaisseau Lang, de la marine anglaise, qui remplit les fonctions d'amiral de la flotte du Petchili, vient d'arriver en Europe pour prendre livraison de deux croiseurs rapides construits en Angleterre et de deux croiseurs cuirassés construits en Allemagne pour le gouvernement chinois.

BILLETTS DE BANQUE POLYGLOTTES

Vienne, 17 mars.
La Chambre des députés de Vienne a rejeté, dans sa séance du 15 mars, par 193 voix contre 82, au scrutin par appel nominal, un amendement de M. Trojan, membre de la minorité, tendant à imposer en plusieurs langues le texte des billets de banque.

LA SANTÉ DE M. DEPRETIS

Rome, 17 mars.
Nous avons annoncé, hier, que M. Depretis avait atteint d'un catarrhe bronchique d'un caractère alarmant.
On annonce, aujourd'hui, que la santé de M. Depretis donne de sérieuses inquiétudes.
Le catarrhe bronchique s'est aggravé d'hémoptysie et de gastro-entérite.

ÉMIGRATION DE COLONS ALLEMANDS

Varsovie, 17 mars.
Les colons allemands de la province de Wolhynie émigrent en masse. Ces jours-ci, dix-huit familles ont passé par Varsovie, pour rentrer en Allemagne. Les colons affirment que tous leurs compatriotes en Russie font des préparatifs pour quitter le pays.

VOYAGE DU STALHALTER A BERLIN

Berlin, 17 mars.
Le prince de Hohenlohe, stalthalter d'Alsace-Lorraine, est attendu ici.
On dit que le prince vient uniquement pour présenter ses hommages à l'empereur, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance; mais il est certain que le voyage du stalthalter se rattache à la nouvelle situation créée en Alsace-Lorraine par les élections.

LES TRAITÉS DE COMMERCE ITALIENS

Milan, 17 mars.
La chambre de commerce de Milan s'est prononcée contre tout renouvellement des traités de commerce existant actuellement avec l'Autriche et la France, sous prétexte que l'Italie a plus à perdre qu'à gagner à ces traités.

LE CAMP RETRANCHÉ DE BAUERNHAIDE

Stettin, 17 mars.
Le ministre de la guerre a décidé d'établir un camp retranché dans les environs de Krow, province de Stettin. A cet effet, l'administration militaire allemande va acheter la grande plaine connue sous le nom de « Bauernhaide ».

GRÈVE A SOIGNIES

Mons, 17 mars.
La grève des ouvriers des carrières de Soignies s'étend. Une certaine effervescence règne parmi les grévistes.
Un bataillon de chasseurs est parti pour Soignies. Les troupes sont consignées.

INCENDIE A MANDALAY

Mandalay, 17 mars.
Un grand incendie, qui a éclaté hier, a causé de grandes pertes aux Européens et aux indigènes.

UN EMPRUNT ALLEMAND

Berlin, 17 mars.
Dans les cercles politiques bien renseignés, le bruit court que le gouvernement allemand a décidé de demander bientôt au pays un emprunt d'un milliard de marks (1250,000,000 fr.).

L'ATTENTAT CONTRE LE TZAR

Cologne, 16 mars.
On télégraphie de Saint-Petersbourg à la Gazette de Cologne que l'attentat dirigé contre le tzar a causé une vive sensation dans la capitale.
Jusqu'ici quarante-huit nihilistes ont été arrêtés.
Neuf des prisonniers avaient des bombes sur eux.

St-Petersbourg, 16 mars.

On a découvert une grande quantité de dynamite dans le logement des personnes arrêtées à la suite de l'attentat contre le tzar.
Plus de cent personnes, parmi lesquelles beaucoup de paysans et d'étudiants ont été arrêtés.

Londres, 17 mars.

La reine Victoria et l'empereur d'Allemagne ont adressé des télégrammes au tsar le félicitant d'avoir échappé au danger du 13 mars.

Suivant une dépêche de Vienne, adressée au Times, 120 personnes ont été arrêtées à St-Petersbourg.

On parle de modifications dans le cabinet. Le comte Tolstol démissionnerait et serait remplacé par un général.

Gatchina, 17 mars.

Pendant la réception qui a eu lieu chez le grand-duc Vladimir, on a fort remarqué l'attitude calme de l'empereur qui s'est entretenu assez longuement avec l'ambassadeur d'Allemagne.

LES AFFAIRES DE BULGARIE

Sofia, 17 mars.

Le bruit ayant couru que les personnes arrêtées à Sofia avaient été maltraitées dans les prisons, la Porte, sur la demande de la Russie, a prescrit à Riza-Bey de faire une enquête avec les concours des représentants des grandes puissances.
Dans une réunion tenue chez Riza-Bey, les représentants n'ont pu tomber d'accord. Riza-Bey a demandé de nouvelles instructions à la Porte.

Les régents avaient déclaré que, quoi qu'ils considérassent la demande d'une enquête comme injuste, ils n'y mettaient pas d'obstacle.

Saint-Petersbourg, 17 mars.

Selon des renseignements reçus de Sofia par la Gazette de Moscou, un groupe de patriotes bulgares aurait fait savoir aux régents qu'ils seraient condamnés à mort et prochainement exécutés.

Londres, 17 mars.

Une dépêche de Constantinople, publiée par le Times, fait prévoir le retour prochain de Riza-Bey, à Constantinople.

L'ABDICATON DE GUILLAUME

Berlin, 17 mars.

On a accueilli, ici, avec un sourire la nouvelle fantaisiste du Figaro d'après laquelle l'empereur abdiquerait après la célébration de son jubilé. Les journaux n'ont pas même pris la peine de la mentionner. Un Hohenzollern n'abdique jamais volontairement. L'empereur a un trop grand besoin de l'idéalité de son peuple pour laisser à son fils la direction des affaires. Il ne jouera pas les Charles Quint. Il le voudrait d'ailleurs que d'immenses coalitions d'intérêts se formeraient pour l'en empêcher. L'empereur veut mourir dans toute sa gloire, et c'est pourquoi il désire maintenir la paix.

La Délégation d'Alsace-Lorraine

Strasbourg, 17 mai.

Au cours des débats sur le budget provincial qui ont eu lieu à la délégation d'Alsace-Lorraine, M. Winterer a critiqué certaines mesures que le gouvernement a déjà prises et d'autres qu'il se propose de prendre. L'orateur a saisi l'occasion pour déclarer, au nom de tous les députés alsaciens du Reichstag, que les élections avaient été faites en dehors de toute influence étrangère.

Le sous-secrétaire d'Etat, M. de Puttkamer a répliqué : bien que la discussion sur ce sujet soit provoquée en l'absence du chef politique du gouvernement, les paroles de M. Winterer ne peuvent rester tout à fait sans réponse.

Les mesures que se propose de prendre le gouvernement ne sauraient être soumises à la critique de la Délégation; les fonctionnaires sont des serviteurs de l'empereur et non de la Chambre alsacienne; ils seront soutenus dans la tâche qui leur incombe d'assurer le maintien des liens de dépendance qui unissent l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Le gouvernement n'est pas responsable des allégations de la presse, et les propositions des journaux ne le lient en rien.

Ce n'est pas le résultat de la campagne électorale, mais l'esprit dans lequel cette campagne a été conduite, qui a décidé le gouvernement à prendre des mesures. Le gouvernement se bornera d'ailleurs à ce qu'il croira être son de-

voir de faire pour protéger le pays contre les agitations illégales. Les mesures seront appliquées sans qu'on se préoccupe si elles plaisent ou non. Le gouvernement a reconnu que le moment est venu où des mesures d'un caractère plus rigoureux que lui-même ne le désirerait sont devenues nécessaires.

La tendance à rendre nul le traité de Francfort exige du gouvernement qu'il prenne des dispositions qui soient de nature à assurer la situation de l'Alsace-Lorraine dans le sens d'une fusion plus intime avec le reste de l'empire.

L'anniversaire de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 17 mars.

Quatre-vingt-cinq membres de familles souveraines entoureront l'empereur d'Allemagne, le 23 mars; dans ce nombre ne sont pas compris les princes de la famille royale de Prusse.

Rome, 17 mars.

Le pape ne prononcera pas d'allocution au consistoire, mais enverra un prélat complimenter l'empereur à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire qui sera, comme on sait, célébré le 22 mars courant.

Vexations allemandes

Strasbourg, 17 mars.

La Post, de Strasbourg, avait reproduit dernièrement une lettre adressée de Schlestadt au Reichstag en Alsace-Lorraine. La Post annonce aujourd'hui que l'auteur de cette lettre, M. Hebenstreit, commissaire de la Lang, député au Reichstag, a comparu le 14 mars devant le juge d'instruction, et qu'à la suite de cette comparution il a été mis en état d'arrestation. M. Hebenstreit est accusé d'avoir injurié l'armée allemande par la voie de la presse. Dix jeunes gens qui, dans la journée du 23 janvier dernier, avaient traversé les rues de Belfort en portant des emblèmes séditieux, viennent de comparaître devant la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg. Le tribunal a condamné les inculpés à différentes peines, variant entre six mois et trois semaines de prison.

La police a arrêté un conscrit de Sainte-Marie-aux-Mines qui, devant passer devant le conseil de révision dans la journée du 12 mars, avait arboré la cocarde tricolore française.

On s'est demandé, avec stupéfaction, pour quel motif, parmi la série des vexations décrétées contre les Alsaciens-Lorrains, le gouvernement allemand avait compris le refus de délivrer des permis de chasse aux nationaux français.

Voici l'explication de cette mesure. C'est la Gazette de la Croix qui nous la donne :

Dans les forêts alsaciennes-lorraines qui appartiennent à l'Etat les chasses ne sont pas faites, comme en Allemagne; par des employés et des fonctionnaires de l'administration des forêts, mais sont louées à des particuliers, et sont restées ou passées ainsi entre les mains de Français, surtout d'officiers français, qui profitaient de cet avantage pour faire de l'agitation politique et pour étudier le terrain au point de vue militaire. Voilà la version du journal allemand, et c'est à cette situation que l'administration allemande a voulu couper court par la mesure en question.

Ce sont les lièvres et les perdreaux qui vont être contents.

Leipzig, 17 mars.
Cette semaine, le tribunal impérial de Leipzig commencera le procès des Alsaciens-Lorrains arrêtés sous l'inculpation de participation à la Ligue des Patriotes.

LES ILES CHUSAN

Nous avons mentionné, il y a quelques temps, la nouvelle d'une cession des îles Chusan faite par la Chine à l'Allemagne.

Cette information est aujourd'hui démentie, mais elle reposait sur un fond réel d'intrigues et de négociations.

Il est exact que, déjà depuis plus d'un an, l'Allemagne a engagé avec la Chine des négociations dans le but d'acquiescer une station dans les mers de Chine.
Il avait d'abord été question de l'île Quelpert, située au sud de la Corée; mais, à la suite du refus opposé par la cour de Pékin, le gouvernement allemand porta ses vues sur les îles Chusan qui, sous le rapport politique et militaire, se trouvent dans une situation de premier ordre.

Les îles Chusan, dont la capitale est Ting Hai, qui sont situées à l'embouchure du Yang-Tse-Kiang, et qui appartiennent à la province chinoise du Tse-Kiang, constituent une jonction stratégique de la première im-

portance. Très fertiles, d'un climat très sain, ayant une population d'environ 200,000 habitants, elles commandent l'entrée du Yang-Tse « le fils de la mer » le plus grand et le plus important fleuve du Céleste-Empire; elles forment également la côte de Shanghai, la première ville de la Chine, où se trouvent les concessions étrangères les plus considérables.

Avoir les Chusan, c'est donc avoir à la fois, au point de vue politique et au point de vue commercial une situation exceptionnelle. Cela est si vrai que, après avoir été occupées en 1840 et 1841 par l'Angleterre pendant la guerre de l'opium en 1860 par les forces anglo-françaises, elles ont été rendues au Céleste-Empire, moyennant cette clause insérée dans une convention du 4 avril 1841 et dont l'article 3 est ainsi conçu :

L'empereur de Chine s'engage à ne jamais céder, à quelque puissance que ce soit, les îles Chusan, au retour, l'Angleterre s'engage à les évacuer.
La cession de ces îles à l'Allemagne est donc invraisemblable.
Il faut néanmoins retenir le fait de l'action l'Allemagne en Chine.

BEAUTÉS DES MËURS CORSES

Le phare Capo di Feno, situé à 12 kilomètres de Bonifacio, a été attaqué par cinq hommes armés de fusils. Ils avaient abordé demandé au gardien de les recevoir à l'intérieur du phare et de les héberger. Sur le refus de celui-ci, ils le mirent en joue et firent feu sans cependant l'atteindre, puis ils se mirent en devoir de forcer la porte. Vers minuit, le gardien, apercevant du sommet du phare une barque qui passait non loin, se glissa par une fenêtre qui se trouvait du côté opposé à celui où étaient occupés les malfaiteurs, courut sur le rivage, héla les pêcheurs, qui le recueillirent et le transportèrent à Bonifacio. Pendant ce temps les bandits, car on croit se trouver en présence de contumaces, dévalaient le magasin aux vivres situé près du phare, mais ne parvinrent pas à pénétrer dans celui-ci. La gendarmerie, immédiatement avertie, s'est transportée sur les lieux, mais les malfaiteurs avaient disparu.

Quelqu'un a dit que la Corse serait le plus beau pays du monde, si elle restait 24 heures sous l'eau.
Ce quelqu'un avait décidément raison.

PETITES NOUVELLES MILITAIRES

Inspection de la Cavalerie

M. le général de division de Coolz est relevé de ses fonctions d'inspecteur permanent du 1^{er} arrondissement de cavalerie à Compiègne, et est nommé membre du comité d'état-major.

M. le général de La Salle, disponible, est nommé inspecteur permanent du 1^{er} arrondissement de cavalerie à Compiègne.

Dépêches de la Région

LOIRE

St-Etienne. — Rente des travailleurs. — Le nommé Baptiste Pêtre, seize ans, demeurant rue du Puy, 44, a eu le bras droit coupé par une scie circulaire, rue Tréfilerie, à la fabrique de cartouches.

Enfin, le jeune Romanef (Auguste), âgé de quinze ans, habitant la Croix-de-l'Orme, a été pris dans un engrenage pendant son travail et a eu les deux doigts coupés; il travaille chez M. Favier, marchand de bois, à Bellevue.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré rue du Général-Foy, n° 3, dans le grenier de la maison. Quelques cruche d'eau ont suffi pour faire disparaître tout danger.

Arrestation. — Le nommé Pierre-Joseph Gaudin, âgé de 30 ans, demeurant rue de la Chapelle, 21, a été arrêté sous l'inculpation de vols de vêtements au préjudice de son patron le sieur Rosenheck, gérant du magasin d'habillements pour hommes, place de l'Hôtel-de-Ville, 9.

A la suite de l'arrestation du sus-nommé, Paul Meyrieux, 23 ans, sans profession, demeurant rue de Lyon, 95, a été arrêté comme complice de Gaudin.

On a arrêté les nommés Joseph Fournier, 30 ans, tourneur, né à Lyon; Adolphe-Marie Mazzin, 30 ans, infirmier, né à Quimper (Finistère), tous deux sans domicile fixe inculpés de vagabondage.

Procès-verbal. — Procès-verbal de contravention a été dressé contre : Jacques Thevenon, 27 ans, fondeur, rue de la Vapeur, 6; Jean Giraud, âgé de 27 ans, forgeron, rue d'Annonay.

106, pour violences légères et tapages nocturnes.

Les abus de l'octroi à Saint-Etienne. — Le 13 courant, deux employés de cette administration les nommés Bizantz dit l'Allemand et Bruyas dit l'Auvergnat, ont commis un acte que nous ne qualifierons pas, nous laisserons au public le soin de le juger.

Un voiturier conduisait deux pièces de vin chez un débitant du centre de la ville, arrivé à destination il en opéra le déchargement, les roule au fond de l'allée, il descend la première la rentre en cave, vient chercher la deuxième, la met en haut de l'escalier, tourne le dos contre, commence à descendre. Lorsque les deux gabelous qui avaient parcouru l'allée à pas de loup, sans être entendus, sautent sur la pièce tous les deux à la fois, comme un oiseau de proie sur une bête morte, le contre-coup surpris le voiturier, ses pieds glissent, heureusement ses deux mains se trouvent appuyées contre le mur, ses bras résistent, autrement il en était fait de lui. Il roulait au fond de l'escalier et aurait été écrasé par la pièce dont le poids est d'environ 200 kilos.

Voilà deux employés que la joie de penser qu'ils vont faire un procès leur fait perdre la tête au point qu'ils jouent la vie d'un homme, comme si c'en était rien. Si le voiturier avait été écrasé, comme il n'y avait pas de témoins, il est probable qu'ils se seraient empressés de dire qu'ils n'avaient pas touchés au tonneau.

Ce n'est plus du service ni même de la tracasserie, c'est de la persécution digne d'une autre époque. Continuons, Messieurs, rien ne plaide mieux en faveur de la suppression de l'octroi que les abus que vous commettez en son nom. Mais sachez bien que tout ce que vous pouvez faire ne nous empêchera pas de livrer à la publicité les vexations que le commerce aura à supporter.

Mais si de pareils faits devaient se renouveler, nous nous adresserions à la justice ou nous serions surs de trouver protection.

Chambre syndicale des relouiers réunis. — Le Syndicat invite tous les membres de la corporation, patrons et ouvriers, à une réunion cantonale qui aura lieu le dimanche 20 mars à 2 heures de l'après-midi au café Riegler, rue-boulevard Valbenoit, 62.
Nota : on recevra des nouveaux adhérents.

Fête de bienfaisance. — A l'Eden-Concert magnifique soirée au profit des pauvres. M. Bonnardel a encaissé tant en entrées que par quêtes la somme de 511 fr. 50 cent. au profit des pauvres. Cette somme a été versée entre les mains de M. Soulier, percepteur du droit des pauvres.

Roanne. — Arrestation. — La nommée Marie Detour, âgée de cinquante-sept ans, ménagère, a été surprise sur la place du Marché, se livrant à l'escamotage d'un pain de beurre.

Elle a été de suite arrêtée et procès-verbal a été dressé.

Chronique du Feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré cette nuit, dans la maison occupée par M^{me} veuve Boisset, marchande de nouveautés, située rue Saint-Etienne.

Pris à son début, le feu a été rapidement éteint par M. Boisset fils aidé de quelques voisins.

Les pertes sont sans importance.

Rive-de-Gier. — Les économies d'un directeur. — Par suite d'un accident survenu au puits Saint-Louis, sis au lieu de la Bachasse à Grand-Croix, tous les ouvriers ont perdu une journée de travail. L'accident serait dû à la mauvaise installation du porte-poulie qui s'est arraché, heureusement sans occasionner d'accident. Toujours la question d'économie du directeur et les conséquences supportées par les travailleurs.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience du lundi, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

E. Sandrin, de Varenne, et Claude Bonin, de Cluny, ont été condamnés pour fabrication d'allumettes prohibées.

Demange pour le même délit et par défaut, 500 fr. d'amende.

Claude Poitou, de Tournus; et J.-M. Capette, le premier, un mois de prison pour vol; le second, renvoyé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de

Feuilleton de LA TRIBUNE du 16 Mars 1887

39

COMTESSE SARAH

PAR GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

VIII

Il n'avait aucune raison de la détester, et il était trop honnête pour lui faire la cour. De plus, un autre, certainement, serait quelque jour moins scrupuleux que lui, et il lui faudrait assister, silencieux et impassible, aux infirmités conjugales du comte. A cela encore, il ne pouvait se résoudre. Il n'avait donc qu'un seul parti à prendre, et il s'y arrêta fermement. Il irait chez la comtesse, puisqu'il l'avait promis, il ferait

toutes les concessions qu'elle désirerait et, un mois plus tard, il demanderait au général de tenir les engagements qu'il avait pris et de lui faciliter le départ pour l'Algérie.

La pendule, en sonnant midi, le rappela aux réalités de l'existence. Il se leva vivement, prit son chapeau, sa canne, ses gants, et sortit pour déjeuner.

Sarah, de son côté, s'était réveillée de fort méchante humeur. Elle avait dans les yeux une lueur fauve, que la bonne Stewart connaissait bien, et qui était le signe précurseur d'une de ces fameuses crises épileptiques, pendant lesquelles il semblait que la belle Anglaise fût possédée du démon. Le comte, en entrant dans son appartement, au retour de sa promenade, la trouva drapée dans une robe de chambre de peluche rubis, brodée d'or, les bras nus, les cheveux sur le dos et rayonnant d'une beauté si étrange qu'il resta saisi. Il lui sembla voir quelque jeune prêtresse d'une religion païenne s'appêtant à chanter, dans une langue barbare, les louanges de son dieu. Il la prit par la main, et l'amenant devant la haute glace de sa psyché, il lui dit avec admiration :

— Regardez-vous, ma chère, vous êtes vraiment ainsi une Pythonisse d'Andor.

Autrement dit, une diseuse de bonne aventure, reprit-elle en riant. Eh ! vous

n'êtes pas très loin de la vérité. J'ai du sang de devineresse dans les veines. Qui sait ? j'étais peut-être destinée, moi-même, à tirer les cartes et à chercher l'avenir dans le marc de café.

J'ai vu bien souvent ma mère, pour quelques pennys, le faire autrefois. Elle avait un cracaud, large comme mes deux mains, dont les yeux jaunes me terrifiaient, et qui se promenait dans des carrés mystiques tracés sur le sable. Il paraît qu'il était sorcier et connaissait les secrets du destin. J'aurais bien du, quand j'étais toute petite, mettre sa science à l'épreuve et me faire annoncer ce qui doit m'arriver.

Elle éclata d'un rire nerveux qui serra le cœur du comte.

— Qu'y a-t-il, Sarah, demanda le vieillard avec douceur. Vous voilà comme je n'aime pas à vous voir. Etes-vous souffrante ?

— Non, dit-elle, en redevenant sérieuse, mais il y a de l'orage dans l'air et j'éprouve un peu.

Je ne sais quelle fantaisie j'ai eue de mettre cette robe si chaude. Je vais me déshabiller et prendre une toilette légère. Oh ! restez, vous ne me pouvez pas causer.

18 ans; Gustave Dargaud, un mois de prison pour vagabondage.

Les témoins appelés pour déposer dans l'homicide par imprudence imputé à la veuve Bailly, de Montbellet, sur la personne d'un enfant dont elle venait d'accoucher, ont été entendus, mais l'interrogatoire de la prévenue et les plaidoiries ont été remis à huitaine, en raison de l'état malade de la veuve Bailly.

Au début de l'audience, le tribunal accueillant les arguments qui avaient été présentés à une séance précédente par M. de La Salle, avocat, a infirmé le jugement du tribunal de simple police condamnant M. de Parseval à trois francs d'amende, et à l'enlèvement des terres, pour embarras sur la voie publique.

ÉLECTIONS MUNICIPALES A LYON

Groupe 20 des républicains socialistes du 6^e arrondissement. — Le groupe est convoqué pour samedi 19 mars, à huit heures du soir à son local habituel, cours Lafayette, 113.

ORDRE DU JOUR :
Élection municipale.

LYON ET LE RHONE

On demande des vendeurs pour la « Tribune ». S'adresser au bureau du journal, de 2 à 3 heures de l'après-midi.

Le passage de M. Massicault. — M. Massicault n'a fait que traverser sa bonne ville de Lyon. Arrivé mercredi dans la soirée il est reparti hier pour Paris.

M. Massicault est accompagné de son secrétaire M. Lavigier, placé près du résident-général de France par son oncle le cardinal. Nos compliments à l'ancien préfet du Rhône; il est bien entouré.

Le citoyen Basly. — Le citoyen Basly, député de la Seine, devait venir à Lyon le 19 mars, pour faire une conférence le lendemain.

On nous informe que cette conférence et la venue du citoyen Basly sont ajournées.

La loi sur les délégués mineurs figure en effet parmi les premières à l'ordre du jour et l'ancien secrétaire des mineurs d'Anzin est inscrit parmi les orateurs qui doivent prendre la parole.

Livret de Soldat. — Un habitant de Vaulx-en-Velin M. Mabillon a trouvé sur le chemin qui conduit à Croix-Luizet un livret militaire au nom de Catiche-soldat au 58^e de ligne.

Ce livret est déposé par M. Mabillon au commissariat de police de Villeurbanne qui le tient à la disposition du soldat Catiche.

Les Dames réunies. — Nous comptons parmi les Dames réunies de Lyon de nombreuses amies que nous avons toujours rencontrées dans toutes les actions de solidarité, et que nous avons vues à l'œuvre toutes les fois qu'il s'agissait de relever moralement et physiquement celles des leurs qui la misère et le chômage venait de frapper.

Nous les avons retrouvées dimanche dernier, mélangées à l'utile, apportant à leur sublime institution, un élément, une force de plus, soulignant ainsi la devise philanthropique: Une pour toutes et toutes pour une.

Malgré vent et neige le Concert-tombola suivi de bal, donné par la Chambre syndicale des Dames réunies, au bénéfice de son bureau de placement gratuit, a obtenu un succès inespéré.

Ce succès est en partie dû au dévouement de tous ceux qui ont associé leur talent et leurs efforts à cette double entreprise.

Les Dames réunies nous prient d'être leur interprète auprès de la fanfare des Enfants de la Mouche, M^{lle} Jeanne, MM. Fayolle, Lagoutte, Fred, Durigant, Passaguet, Galonnet, Chapelus, Laulagnet et Charlot, sans oublier la maison Ronzo Darvière, qui nous a offert son piano gratuitement.

Nous sommes heureux de nous acquitter de cette agréable mission.

Les lots non réclamés au tirage de la tombola sont les suivants: 1058, 1279, 376, 1241, 1712, 353, 1591, 1760, 950, 1001, 1233, 313, 1489, 1978, 970, 1231.

On peut réclamer les lots chez M^{lle} Fayolle, avenue des Ponts, 27, au 1^{er}.

Les Dames réunies ont une place marquée dans le progrès social. Nous leur adressons nos plus chaleureuses félicitations pour l'œuvre moralisatrice qu'elles ont entreprise et qui portera ses fruits dans un avenir très prochain.

J.-B. P.

Rectification. — Nous annonçons, dans notre numéro d'hier, qu'un ouvrier menuisier, demeurant rue de Chartré, 29, s'était rendu coupable d'un attentat à la pudeur, suivi de viol, sur une jeune fille de la rue Marignan. Nous voulions dire 129 et non 29.

Par suite d'une étrange coïncidence, au n^o 29 de la même rue habite un honorable menuisier également du même âge, qui ne veut pas être confondu avec l'ignoble personnage dont nous avons voulu parler.

Un reste, M. Didier, qui est un de nos amis, est venu protester contre cette erreur; nous nous excusons de rectifier cette erreur regrettable.

Incendie à Vaise. — Comme nous l'avons dit hier, l'incendie de Vaise, grâce au courageux dévouement des pompiers n'a pas eu les suites redoutables que l'on a pu craindre un instant.

Le feu avait pris naissance dans l'atelier de M. Saqui, vitrier, et s'était rapidement communiqué dans les écuries et les ateliers de charbonnage de M.

Auberson. Le contre-maître de cette maison donna le premier signal d'alarme. La première pompe mise en batterie était celle de la maison Gillet, battue de Serin, vinrent ensuite les pompes que nous avons indiquées dans notre locale d'hier. Plusieurs membres des corps élus du cinquième arrondissement étaient sur le lieu du sinistre, dont les pertes couvertes par une assurance, s'élevaient à la somme de 20,000 francs.

Vol avec effraction. — M. Mouchand, quai de l'Est, 12, déclarait hier, au commissariat de son quartier qu'un vol avec effraction venait d'être commis à son préjudice dans son domicile. Une enquête est ouverte.

Aboutira-t-elle à de meilleurs résultats que toutes celles que nous avons signalées jusqu'au présent pour tous les méfaits qui se commettent impunément à la barbe de ces bons urbains et des agents de la sûreté qui ne rattachent jamais l'occasion de mettre la main sur les socialistes.

Vol d'hôtel. — Les agents du quartier de la Bourse ont mis hier en état d'arrestation le nommé Eugène Kirchner, âgé de trente-un ans, valet de chambre à l'hôtel du Globe.

Cet indécrottable employé venait de soustraire au préjudice de différents voyageurs descendus dans cet hôtel une somme d'argent relativement importante et une assez grande quantité d'effets d'habillement. Kirchner que l'on dit sujet allemand a été écroué pour abus de confiance.

Un voleur. — L'auteur du vol commis chez M. Blanc, pharmacien à Montluel (Ain), a été conduit, hier, dans la soirée, à la maison d'arrêt de Trévoux. Il a avoué être l'auteur de tous les vols de ce genre commis dans les pharmacies de Lyon, Mâcon, Chalon, Saint-Chamon et Bourg.

Vol de bijoux. — On a voté à M. Serve, négociant, un écriin de bijoux d'une valeur de mille francs. Une enquête est ouverte.

Comme ses devanciers, aura-t-elle une solution satisfaisante pour les nombreux vols de Lyon et de la banlieue?

Une femme égarée. — Un pénible accident est arrivé aujourd'hui vers midi, à Vaise. Une femme de 70 ans, la veuve Fèvre, se trouvait dans la grande rue de Vaise, lorsque avant d'avoir le temps de se garer, elle fut renversée par une voiture jardinière qui allait à fond de train.

Les roues du véhicule passèrent sur la poitrine de la pauvre femme. On s'empressa aussitôt autour d'elle et on la transporta à la pharmacie Vial. Mais tous les soins furent inutiles; elle ne tarda pas à expirer après quelques heures de souffrances. Procès-verbal a été dressé au conducteur de la jardinière qui aura à rendre compte de la mort de sa victime. Cet accident a causé une vive émotion dans le quartier de Vaise où la veuve Fèvre était très connue.

Vagabond malgré lui. — Sous le prétexte, peut-être juste, qu'il ne pouvait s'entendre avec sa belle-mère, le jeune Bouvat a quitté le domicile paternel pour établir son cantonnement dans un camion qui stationnait sous la voûte de la gare de Saint-Paul.

Ce jeune homme est âgé de 16 ans, son père habite la rue de la Claire, 69; il nous semble qu'il aurait été plus équitable de ramener au bercail paternel cet égaré mécontent de sa belle mère que de le traduire en police correctionnelle, ainsi nommée parce qu'elle ne corrige rien du tout.

Les «ciseaux». — Il y a des gens qui prétendent que les ciseaux à cheval sont un luxe à l'usage exclusif de M. le Maire.

Nenni point, messieurs les sceptiques, et la preuve, la voici: Hier matin, vers les deux heures, des gardiens de la paix à cheval étaient en patrouille dans le quartier de la Guillotière. Arrivés dans la rue Dunois, ils entendirent la détonation d'une arme à feu dans la direction de la rue Moncey.

Deux des gardes mirent pied à terre et se dirigèrent en courant de ce côté. Ils aperçurent un individu qui tenait encore à la main le revolver dont il venait de tirer un coup et qui se disposait à tirer encore sur un passant.

Les agents s'élancèrent sur cet individu, le désarmèrent et le menèrent au poste, où il déclara être un nommé Pierre P., âgé de vingt-trois ans.

Tout porte à croire que c'est dans un accès d'alcoolisme que P. s'est livré à cette agression inqualifiable.

Que nos lecteurs retiennent bien que c'est la première fois que nous avons à enregistrer pareil acte de courage passé inuit.

Nomination. — M. Bonnet, directeur de première classe de l'enregistrement à Lyon, est nommé administrateur de deuxième classe à la direction générale, en remplacement de M. Chereau, appelé à d'autres fonctions.

Bal à la Préfecture. — Le nouveau préfet du Rhône, M. Cambon, a fixé la date du premier grand bal qu'il se propose de donner à la Préfecture. Il aura lieu le 16 avril.

Les invitations seront très nombreuses.

Housterie. — A une heure du matin, sur la réquisition de M. Martin, restaurateur, place Pothon, 13, quatre gardiens de la paix ont arrêté dans leur domicile les nommés Poullet (Louis), vingt-six ans, apprenant, et Bouteille (Louis), 19 ans, tous deux sans domicile, lesquels avaient pénétré à l'aide d'effraction dans l'établissement de ce restaurateur, où ils ont fouillé tous les meubles, brisant plusieurs glaces et bouteilles de liqueurs.

Surpris et cernés par les voisins au moment où ils fuyaient avec leur larcin, ils sont tombés dans les bras des agents prévenus qui les ont consignés à la maison d'arrêt.

Accident du P.-L.-M. — Il paraît que le tamponnement qui s'est produit à la gare de Vaise est dû à un faux aiguillage. Quatre voitures ont été brisées. Un seul employé a reçu une blessure de quelque gravité, c'est le mécanicien, du nom de Périllat, qui a eu une cuisse fracturée. Il était à la veille de prendre sa retraite.

Ligne de Vaugneray. — La Compagnie Fourvière-Ouest-Lyonnais inaugurera son service d'été dès samedi 19 mars. Elle a adopté cette fois, pour principe, que l'embranchement de Craponne à Vaugneray sera desservi à tous les trains de montée comme de descente.

Les bégues. — Le maire de Lyon, porte à la connaissance des intéressés que le cours municipal à l'usage des bégues, professé par le docteur Chervin.

Nouvelles militaires. — M. Ribard, Louis-Gaston, méd. maj. de 1^{er} cl. de l'hôpital milit. des Collinettes, a été désigné pour l'hôpital milit. de Bourbon-Archambault, méd. chef.

M. Latil, off. d'administ., adj. de 2^e cl. rapatrié du Tonkin, a été désigné pour être employé en sous-ordre à l'hôpital milit. des Collinettes, à Lyon.

Commencement d'incendie. — A trois heures du soir, un jeune enfant jouant hier avec des allumettes dans le magasin de ses parents, cours Charlemagne, 7, mit imprudemment le feu à une corbeille contenant une quantité de chapeaux qui s'enflamma aussitôt et menaçait de provoquer quelques dangers. De prompts secours, habilement dirigés, firent disparaître toute inquiétude sur ce commencement d'incendie.

Hôpital général. — M. Trentin, déclarait hier à 5 heures du soir aux gardiens de la paix des Charpenne qu'il venait de trouver près du dépôt des Tramways un individu, nommé Duret gisant inanimé sur la chaussée.

Les agents après avoir requis une voiture se placèrent à l'hôpital général et infortuné qui y fut admis d'urgence.

La loi Grammont. — Sur la réquisition de M. Legendre, membre de la Société protectrice des animaux, les gardiens de la paix arrêtaient hier et conduisaient devant le commissaire de police du 4^e arrondissement, une brute de voitureur, demeurant rue des Charpenne, qui frappait à coups redoublés un pauvre cheval qui fléchissait sous le poids de son véhicule, sur la place Saint-Pierre. Ce brutal individu ne tenant aucun compte des observations des témoins de cette scène, nous félicitons M. Legendre du moyen qu'il a employé.

Equitables coopérateurs de Lyon. — Cette société, qui son siège 7, rue de Bourgogne, nous adresse la lettre suivante:

Notre société d'épicerie est fondée depuis quatre ans à peine: elle compte déjà 211 sociétaires et 64 postulants pendant les trois premiers semestres, nos ventes ont représenté au chiffre de 17,890 fr. Ce n'est qu'à partir du 2^e semestre 1886, c'est-à-dire au commencement de juillet dernier que la société a commencé à prospérer par suite de la mesure adoptée dans l'assemblée générale du 5 juin 1886: d'admettre des aspirants sociétaires sans leur demander aucun versement, le bon sur leur consommation semestrielle devant servir à considérer leur action.

Aux aspirants sociétaires: nous leur demandons simplement d'être des consommateurs fidèles et de s'engager à laisser leur répartition pour la souscription d'une action.

Nous constatons que cette mesure a été comprise des travailleurs, elle développera le succès de notre association, car, à l'heure actuelle, nos ventes journalières s'élèvent à 140 francs par jour, alors que pendant les huit premiers mois, elles ne dépassaient pas 95 francs.

Si nous sommes bien renseignés, ce système, mis en pratique à la Moissonneuse, société coopérative de Paris, est la cause de son grand développement; il a permis au moins fortuné d'en faire partie et de constater la puissance de la coopération lorsqu'elle est appliquée d'une manière égale pour tous les membres d'une même société.

Comme répartition semestrielle, nous avons distribué depuis l'ouverture du magasin:

1^{er} semestre 1885 1.61 0/0 sur la consommation.
2^e semestre 1885 0.79 0/0.
1^{er} — 1886 1.00 0/0.
2^e — 1886 1.82 0/0.

Cette répartition est faite au prorata de la consommation.

La différence entre les trois premiers semestres provient de ce que nous avons dû baisser les prix, car au début, nous vendions au prix du petit commerce et par la suite, nous avons été amenés à faire une diminution pour donner satisfaction à ceux qui veulent un avantage immédiat.

Si la coopération continue à marcher au progrès comme elle fait depuis deux ans, nous sommes certains qu'elle peut rendre de grands services à la classe ouvrière, car elle a le don de produire la fraternité sous toutes ses formes.

Le conseil d'administration.

Société de tir de Lyon. — Les gratuits préparatoires au service militaire, spécialement réservés aux membres des sociétés de gymnastique et d'études militaires.

Dans sa séance du 3 mars courant le conseil d'administration, a décidé d'offrir aux gymnastes n'ayant pas encore accompli leur service militaire un concours gratuit en sept séances: les dimanches 13, 20, 27 mars (à 200 mètres), 10, 17, 24 avril (à 300 mètres) et 1^{er} mai (aux deux distances).

Société des tireurs du Rhône. — Dimanche, 20 mars, au Stand du boulevard de Philadelphie, grand concours bi-mensuel et public au profit des victimes du puits Chatelet. Tir au centre à l'arme nationale et aux armes de précision. Grande prix important. Ce tir au canon est gratuit. Passes limitées et prix au plus grand nombre de manches.

Ouverture à huit heures. Spectacle à la nuit.

Théâtre Bellecour (Direction E. Simon). — Jeudi 24 et vendredi 25 mars, deux représentations extraordinaires, avec le concours de M. Coquelin aîné, de la Comédie française.

Jeudi, 24 mars, une seule représentation de *Chamillac*, comédie en cinq actes, de M. Octave Feuillet, de l'Académie française.

M. Coquelin aîné jouera le rôle de Chamillac, qu'il a créé à Paris.

Vendredi 25 mars, une seule représentation de *Don César de Bazan*, drame en cinq actes, de MM. Denery et Dumaoui.

M. Ernest Coquelin aîné, jouera le rôle de Don César de Bazan.

Les autres rôles, dans les deux pièces, seront joués par:

MM^{mes} Marie Kolb, Pauline Patry, Mathilde Luzzana, Marie Daubray, Jane Kerwich;

MM. Duquesne, Langier, Jean Coquelin, Deroy, Monti, Mortimer, Remy.

On peut retirer des places, dès aujourd'hui, près du concierge du théâtre Bellecour, 32, rue Bellecordière.

Théâtre des Célestins. — Vendredi 18 mars 1887, la *Comtesse Sarah*, pièce en cinq actes, par M. G. Ohnet, Bureau, 7 heures 3/4. Rideau, 8 heures 1/4. Dimanche, 20 mars, matinée 1 heure 1/2, la *Comtesse Sarah*.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Lyon du 17 mars

Un peu d'hésitation au début; peu à peu les ordres arrivent et on finit ferme.

Le 3 0/0 a eu les honneurs de la journée à 80,90. Les primes dont 25 81,50 fin mars.

A ce prix il ne doit pas rester grand chose à gagner.

L'italien a eu un bon courant de demandes de 97,25 à 97,40.

La Banque ottomane et le Crédit Lyonnais beaucoup plus calmes que ces jours derniers s'échangeant à 508 et 560.

Les valeurs autrichiennes également sans entrain.

Saragosse et Nord-Espagne à peu près délaissés; les recettes ne s'améliorent pas.

Banque d'Escompte, 477.

L'Extérieure s'avance de 65 15 à 65 30, mais ne donne lieu aujourd'hui qu'à très peu d'affaires.

Hongrois, 81 30.

On parlait un peu du conflit engagé entre le général Boulanger et la commission parlementaire, mais personne ne croit à une crise ministérielle.

Paris, 17 mars.

Comme d'habitude, la mi-carême a entraîné le ralentissement des négociations. La Bourse est nulle comme transactions. Les cours sur les rentes sont faibles.

Les valeurs se tiennent cependant mieux. Le bilan de la banque de France indique une diminution du portefeuille.

Le Crédit foncier a consenti de nouveaux prêts pour 4,465,072 francs.

Paris, 17 mars.

La Commission nommée aujourd'hui par le Sénat pour examiner la loi sur les céréales est tout entière favorable à la surtaxe.

L'ensemble des scrutins a donné 134 voix pour et 52 seulement contre la mesure adoptée récemment par la Chambre.

Paris, 17 mars, minuit.

Le crime atroce a été commis aujourd'hui à Pantin. A la suite d'une scène de jalousie, un marchand de vins a assassiné sa femme à coups de poignard puis il s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tempe.

Paris, 17 mars, 11 h. 35.

Une violente polémique remplit depuis plusieurs jours les colonnes de ces deux journaux. Cette polémique a été devenue encore plus vive depuis que lundi M. Goullé, rédacteur de la Voie du Peuple a souffleté M. de Labryère, rédacteur du Cri.

Ce soir, jeudi, à huit heures, M. Gabriel Deville, rédacteur de la Voie du Peuple, ayant rencontré le D^r Guehard, mari de M^{me} Séverine et propriétaire du Cri, a souffleté celui-ci, bien que M. Guehard ne le méritât d'aucune façon.

A la même heure, dans un restaurant de la rue Montmartre, où dînait toute la rédaction du Cri, M. Albert Goullé, rédacteur de la Voie du Peuple, a frappé d'un violent coup de canne M. John Labryère, secrétaire de la rédaction du Cri.

Paris, 18 mars, 9 h. 45 s.

En réponse à la lettre adressée par M. de Mahy au général Boulanger, le journal Paris publie la déclaration suivante de son collaborateur, M. Barthélemy:

« La divulgation de la lettre adressée par le ministre de la guerre à la commission de l'armée, n'a pas eu pour auteur, nous pouvons l'affirmer à M. de Mahy, le signataire de la lettre. Avant que la commission en ait eu connaissance, cette lettre était parvenue au président de la commission, dans la journée de lundi, croyons-nous.

La commission était réunie depuis midi, mardi, quand un de mes confrères et moi avons eu entre les mains la copie de ce document, et nous ne l'avons communiqué à nos journaux respectifs qu'après avoir

acquis la preuve matérielle que la commission en était saisie. Il était alors plus d'une heure et demie et plusieurs journaux n'ont publié cette lettre qu'à trois heures précises, c'est-à-dire, alors que la séance de la commission de l'armée avait pris fin. »

Signé: BARTHÉLEMY.

On voit par cette déclaration loyale du rédacteur d'un des journaux opportunistes les plus répandus, que le général Boulanger est complètement étranger à la divulgation de la lettre et à l'indiscrétion dont s'était plainte la commission.

LES REBELLES DES PHILIPPINES

Madrid, 10 h. 25.

Le capitaine-général des Philippines a envoyé le télégramme suivant au gouvernement de Madrid:

« Les tribus ont fait leur soumission dans des conditions qui assurent la souveraineté espagnole. Je leur ai accordé la paix qu'elles sollicitaient. Les troupes retournent dans leurs positions.

« J'ai renforcé, par précaution, la garnison de l'archipel Sulu. »

LA MI-CARÊME

Paris, 10 h. 29 s.

Triste journée de mi-carême. Le ciel est resté impitoyablement sombre; les rues sont couvertes de boue et la neige est tombée sans discontinuer.

Depuis ce matin, les intempéries ont retenu au coin du feu les blanchisseuses et les dames des marchés. Elles se dédramatisent sans doute ce soir, dans les salles de bal.

Seules quelques voitures de réclames circulent sur le boulevard. C'est absolument lugubre!

Complot contre le Tzar

Par fil spécial de la Tribune

NOUVEAUX DÉTAILS

St-Petersbourg, 11 h. 5.

D'après les renseignements des journaux anglais, le complot contre le tzar a été découvert de la façon suivante: vendredi dernier, l'attention des agents de la police secrète qui circulent sur la perspective Newski a été attirée par un groupe de six jeunes gens qui, couverts de larges manteaux, se tenaient longuement aux abords du palais Antichkof, résidence du Tzar et ne s'éloignaient du palais qu'à courte distance, pour revenir bientôt sur le trottoir qui fait face à la porte d'entrée principale; ce manège dura plus de deux heures, et quand enfin, les agents virent ces individus suspects s'éloigner au delà du Pont Antichkof, ils les suivirent et les virent entrer dans un café où ils enlevèrent leurs manteaux et prirent place à une table.

Chacun des six jeunes gens plaça alors sur la table avec beaucoup de précautions un paquet ayant la forme d'un livre enveloppé dans du papier.

Les Espions

Les policiers guettèrent alors la sortie de ces jeunes gens du café d'où ils furent filés. On arriva à connaître leurs adresses et on les soumit une surveillance sévère. Dimanche matin, quand ils se rendirent sur la perspective Newski, ils devaient passer le cortège du tzar on les arrêta.

Les livres qu'ils portaient furent reconnus pour être des engins explosibles. Un de ces jeunes gens, nommé Généralof, est étudiant à l'Université de St-Petersbourg; un autre est le fils d'un fermier du gouvernement de Pultawa.

Le Secret du Complot

On assure que jusqu'au vendredi dernier la police n'avait aucune connaissance du complot, tant le secret avait été bien gardé.

On raconte que, le matin même des arrestations des conspirateurs, le tzar dont le départ pour Gatchina était décidé à l'avance, fit appeler le général Gresser et lui dit: Voici deux mois que nous avons résidé ici et je sais que ces deux mois vous ont causé beaucoup de soucis, la tâche vous a été dure et je vous remercie car tout s'est bien passé.

Découverte du complot

Quelques heures après le tzar apprit que l'on avait découvert un complot contre sa personne.

Le complot. — Pendant trois jours le tzar avait reçu de St-Petersbourg les détails suivants sur la conspiration: un complot avait été découvert quelques jours avant l'incident.

Dimanche dernier presque tous les conspirateurs ont été mis en état d'arrestation; ils appartenaient tous à la bourgeoisie, sauf deux dont un général et un comte.

On signale aussi la complicité de trois officiers de la garde impériale, cassés de leur grade et placés sous la surveillance spéciale de la police ainsi que celle de quelques riches propriétaires qui ont réussi à quitter la capitale avant la découverte du complot. Un grand nombre d'arrestations ont été opérées à l'échelle d'une plus de soixante-dix.

Les Complices en Province

La conspiration avait de nombreuses ramifications dans les provinces tant parmi la noblesse que parmi les officiers des diverses garnisons.

Le Journal Révolutionnaire

Les conspirateurs publiaient un journal lithographié, imprimé dans une imprimerie clandestine et qui s'appelle le *Journal Révolutionnaire*.

Cet organe contenait principalement

des extraits des ouvrages connus traitant de droit constitutionnel et d'économie politique.

La Société secrète

D'après les statuts de la société secrète, les conjurés devaient se lever au premier signal de leur chef suprême et se dévouer aveuglément pour accomplir tout acte dont le but aurait été de renverser le régime actuel et d'obtenir une constitution pour la Russie.

BOURSE DE PARIS

du 17 mars 1887

Précédente	VALEURS	PREMIER	DERNIER
Cotée		COURS	COURS
3 1/2 % Français nom.	80 75	80 80	
3 1/2 % Français ex.	80 75	80 75	
109 80	4 1/2 % Français 1883	109 40	109 45
97 61/2	5 % Italien	97 30	97 30
85 1/4	Espagne 4 % ext.	84 65	85 1/8
85 1/4	Hongrois 4 %	80 87	80 85
13 87 1/2	Portugais 3 %	55 1/2	54 7/8
376 25	Dettes d'Egypte uni.	373 1/2	373 75
1388 75	Crédit Foncier	1382	1383
476 25	Banq. d'Esc. Paris.	475	477 50
561 25	Crédit Lyonnais	558	558 75
512 50	Banque Ottomane	508	507 50
500	Banq. Autrichienne	500	497 50
392 50	Panama	390	390 75
1255	Paris-Lyon-Médit.	1250	1250
487 50	Autrichiens	486	485
206 25	Lombard	203	202
310	Saragosse	310	313 75
361 25	Nord-Espagne	365	370
768 75	Méridion. (C. Ital.)	763	760
2043 75	Suez	2040	2037
101 9/16	Consol. à Londres.	101 9/16	101 9/16

SPECTACLES ET CONCERTS

du Vendredi 18 mars 1887

Grand-Théâtre. — *Carmen*.
Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.
La Comtesse Sarah.
Théâtre du Gymnase. — Représentations du professeur John. Tous les soirs. Immense succès.
Casino des Arts. — rue de la République, n° 81. — Tous les soirs, spectacle concert à 9 heures.
Scala-Bouffes. — Concert-spectacle à 9 heures.
Folies-Bergère. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.
Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.
Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudis, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.
Théâtre Guignol de la Guillotière, direction de M. Ballandras. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 26. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.
Théâtre Guignol du pont de la Feuillée. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie.
Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.
Panorama de Reischaffen. — Visible tous les jours.
Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

du 17 mars 1887

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS	Comptant	ET ÉTRANGERS	Df cours
0 00 Franc. n.	80 80	Hong. 4 00 81.	81
Au porteur.	81	Russe 5 00 77 c.	81
Coupons.	81	Petites coup.	100 30
0 00 amort.	81	Egypte 7 00.	81
Coupons.	81	Crédit Lyonn.	559 37
1/2 00 83 n.	81	Banque Ottom.	508 75
Au porteur.	109 40	B. I. K. P. Aut.	501 25
Coupons.	109 50	Autriche-Hong.	487 50
Petites coup.	109 50	Nord-Espagne.	358 75
0 00 Italien.	312 50	Saragosse.	312 50
G. Coupons.	312 50	Can. Suez T. P.	2035
Coupons r.	97 20	Canal interoc.	392 50
Petites coup.	97 25	Soc. fonc. Lyon.	308 75
D.C. Ottom. S.D.	...		

OBLIGATIONS	Cours de jour
Lombard 3 %	315 50
Saragosse	nouv. 320
N-Espagne 1 %	2 hyp 330
Portugais	328 50
Créd. m. B.	328 50
Andalous 3 %	322
Ast. Gal. L. 3 %	332 50
Her-Bockum	nouv. 314
Etat de Serbie 5 %	400
Terre-N. 6 %	400
P.-L.-M. 1866	391 50
P.-L.-M. 1866	391 50
Midi nouv.	391 50
Est algér. 3 00	382 50
Dombes S.-E.	382 50
Dombes nouv.	382 50
Canal int. 5 %	382 50
Mostag. Tiar.	382 50
Ouest-Alger 4 %	382 50
Autrich. 1 hyp.	382 50
Est algér. 2 hyp.	382 50
Pampel. obl. sp.	382 50

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON											
BULLETIN DU 15 MARS											
NOMB.	SORTES.	FRANC	ESPAG.	ITALIEN	CHINE.	SYRIEN.	TURCA.	CHINE.	CANT.	POIDS.	
33	ORG...	4	8	7	4	13	13	4	4	4216	
44	TRAM.	1	2	10	2	13	13	8	8	2486	
57	GRÉG.	10	5	16	1	2	16	7	7	4258	
13	DIV...	1	1	1	1	1	1	1	1	...	
5	BOB...	1	1	1	1	1	1	1	1	...	
1	LAIN...	1	1	1	1	1	1	1	1	...	
432		15	13	33	1	6	2	32	18	10960	
BALLETS PESÉS											
2	ORG...	1	1	1	1	1	1	1	1	72	
4	TRAM.	1	1	1	1	1	1	1	1	210	
71	GRÉG.	1	1	1	1	1	40	21	25	2550	
6	DIV...	1	1	1	1	1	1	1	1	...	
83		1	2	1	2	50	22	1	1	2832	
CONDITION DES SOIES DE SAINT-ETIENNE											
BULLETIN DU 16 MARS											
NOMB.	SORTES.	FRANC	CHINE	DING.	JAPON.	ITALIEN	PERSE	CHINE.	CANT.	STRE.	POIDS.
17	ORG...	1	1	1	1	1	1	1	1	9	1497
14	TRAM.	13	1	4	1	1	1	1	1	1	1140
1	GRÉG.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...
1	DIV...	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...
31		1	1	1	1	1	1	1	1	1	2632

BALLOTS PESÉS

2 Org...	21 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
----------	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

ON TROUVE
 A L'AGENCE DE PUBLICITÉ VICTOR FOURNIER
 14, Rue Confort, 14, LYON

BILLET DES LOTERIES
 CI-APRÈS

Coloniale Française
 2^e TIRAGE
 très prochainement
 310,000 francs de lots en espèces

Exposition de Nice
 5^{me} Tirage prochainement
 Il reste à gagner
 1,440,000 fr. répartis en 1,040 lots

Tous les billets sont valables pour les tirages ultérieurs.

UN FRANC LE BILLET

LOTIERIE LORRAINE
 Tirage prochainement
 350,000 francs répartis en 3 tirages
 50 centimes LE BILLET

ARTS INDUSTRIELS
 2^e TIRAGE
 13 FÉVRIER
 20,000 francs de lots
 UN FRANC LE BILLET

Par correspondance ajouter 15 c. par dev. ande de deux Billets.

Vient de paraître
L'ANNUAIRE GÉNÉRAL
 DU COMMERCE DE LYON
 ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE
 POUR L'ANNÉE 1887

PRIX, RELIÉ : 12 FRANCS
 Par la poste, 13 fr.

EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER
 14, Rue Confort, Lyon
 Et chez les principaux Libraires

L'Annuaire général du Commerce de Lyon comprend :

- 1^o La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros des maisons ;
- 2^o La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique ;
- 3^o La liste, par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue ;
- 4^o La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux ;
- 5^o La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants ;
- 6^o La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent ;
- 7^o Un index général de toutes les matières contenues dans le volume ;
- 8^o Un Plan de la ville de Lyon.

LE FRANC-MAÇON
 PARAISSANT LE SAMEDI
 52, Rue Ferrandière, 52 — LYON

ABONNEMENTS
 France : Un an... 6 fr. — Six mois... 4 fr. 50
 Etranger : le port en sus
 Encaissement par la poste : 0 fr. 50
 LE NUMÉRO : 10 centimes

Le Franc-Maçon, journal de propagande républicaine et franc-maçonnique, publie chaque semaine des articles d'actualité et de politique générale, de discussion philosophique et religieuse, des études d'histoire et de science économique et sociale.

Il publie également une chronique du monde maçonnique, un roman-feuilleton, des variétés littéraires et des dialogues philosophiques.

L'universalité et l'étendue de sa rédaction en font le plus varié et le plus complet (1,400 lignes de texte) des organes hebdomadaires de la démocratie.

P.-S. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.

AFFICHAGE
 DANS LES
Tramways de Lyon
 ET DE SAINT-ÉTIENNE
 PUBLICITÉ INTÉRIEURE
 ET SUR LES
 Carreaux des Voitures

S'ADRESSER POUR TRAITER
 A L'AGENCE DE PUBLICITÉ FOURNIER
 14, Rue Confort, 14 — LYON

La Publicité par Abonnement
 L'AGENCE DE PUBLICITÉ VICTOR FOURNIER
 LYON. — 14, rue Confort, 14. — LYON

Offre à MM les Commerçants et Industriels une combinaison de publicité par abonnement à des conditions tout à fait exceptionnelles.

On sait que la publicité n'est efficace que si elle est permanente, très étendue et très variée.

On obtient cette condition est remplie si l'on fait tous les jours et successivement une annonce dans l'un des sept principaux journaux de Lyon (une annonce par semaine ou 52 annonces par an dans chacun; au total, 364 annonces par année).

AINSI
 2 lignes (répétées 364 fois) coûteront 240 francs
 5 — — — — — 600 —
 10 — — — — — 1,200 —

Une annonce de 10 lignes passant 25 fois dans chacun des huit journaux, au total 364 fois, coûtera donc 1,200 par an, ou 100 francs par mois, ou 3 fr. 33 par jour en moyenne; une annonce de 5 lignes coûterait moitié moins; une annonce de 2 lignes, cinq fois moins, etc. Pour les réclames, les prix seront le double de ceux ci-dessus indiqués pour les annonces quatrième page.

Liste des Journaux parmi lesquels chaque Client peut en choisir SEPT à son gré

LYON : Progrès, Nouvelliste, Express, Petit Lyonnais, Salut Public, Courrier de Lyon, La Tribune, Moniteur Judiciaire, Courrier du Commerce, Pass-Temps, Moniteur des Soies, la Discussion, SAINT-ÉTIENNE. — Mémorial de la Loire, Petit Stéphanois, Moniteur, Loire Républicaine.
 GRENOBLE. — Avenir de l'Isère, Petit Dauphinois.

SPÉCIMENS D'ANNONCES
 QUE CHACUN PEUT MODIFIER SELON SON GOUT ET SA PROFESSION

2 lignes (20 fr. par mois) : HOTEL de famille, rue... table bourgeoise.
 3 lignes (30 fr. par mois) : M^{me} HERMANN Avenir par les cartes, cours de...
 4 lignes (40 fr. par mois) : Prêts sur HYPOTHÈQUE. Biens ruraux. Renseignements gratuits. — M. ALO, rue... place... Lyon.

5 lignes (50 fr. par mois) : MÉTHODE MULLER. Seule garantissant réforme radicale de l'écriture en 12 leçons. M... rue...
 6 lignes (60 fr. par mois) : Grand Assortiment de Vins fins, Liqueurs et Spiritueux, produits de la Grande-Chartrouse. Maison... place... Lyon.

10 lignes (100 fr. par mois) : PENSION BOURGEOISE. VIE DE FAMILLE. On prend des Pensionnaires des deux sexes. Bonne cuisine de ménage. Chambres et appartements confortables. — Bon air pour les convalescents. — Prix modérés. Soins particuliers. — S'adresser rue... Lyon.

ACCOCHEUSE
 M^{me} Veuve YVERNAT
 Rue du Vieil-Remversé, 3, angle de la rue du Doyenné (St-Georges)
 LYON

Tient des Pensionnaires s. — Chambres indépendantes.
 — Discretion assurée. — Renseignements par correspondance. — PRIX MODÉRÉS.

DENTISTE
 Jules BONFARIC
 LYON, 6, rue Centrale
 Cabinet de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures
 Anesthésie par le protoxyde d'azote

M^{me} C'LAUDIA
 Sonnamby, leinfallibles surmaladies, événements de la vie, etc. Moyen de réussir en tout. Cartes, lignes de la main et magnétisme. — Prix modérés. Discret. Rue Centrale, 4, au 3^e. Correspondance.

MALADIES SECRÈTES
 CAR MEYER FONDÉ EN 1877
M^{me} ROLLES
 Docteur-Médecin
 1^{er} av. Cuvier, 10, Lyon
 Traitement spécial des maladies secrètes, vénériennes et de matrice.
 Cabinet, de 10 h. à midi et de 7 h. à 9 h.
 Traitement par correspondance, consultations gratuites le samedi soir.

MÉCANICIENNE
 Demande Emploi
 Chez Couturière
 S'adresser à l'épicerie, rue Pierre-Corneille, 50.

IMPRIMERIE NOUVELLE
 ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

LYON
 Rue Ferrandière, 52
 Et rue Palais-Grillet, 9

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES
 DE TOUS FORMATS

TRAVAUX COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS
 IMPRESSIONS DE LUXE ET DE FANTAISIE

On demande à Saint-Etienne (Loire), DES VENDEURS sérieux pour le journal « la Tribune ». S'adresser place du Peuple, 16. — Bonne remise.

Feuilleton de LA TRIBUNE du 18 Mars 1887

Flamberg au Vent!

PAR E. VAUQUELIN et AYRAUD-DEGEORGE

XV

MOMUS, RACCHUS ET CUPIDON.

Le vin, les dés et les ribauds eurent bien vite raison de la somme à lui confiée. C'était vers le temps où il fondait ses dernières pistoles qu'il fit connaissance de Claude Tirechappe.

Jeunes, insouciant, sans vergogne et sans scrupules, tous les deux ils avaient à peu près tous les vices qu'on peut avoir, car ceux qui manquaient à l'un on les trouvait sûrement chez l'autre. Ils se complétaient.

Quand les Compagnons de la Flamberg, dont nous allons passer en revue les notabilités, reconnurent Tirechappe pour leur chef, celui-ci choisit Gilles pour son lieutenant.

Afin d'expliquer le costume piteux de ses hôtes à Michelle, un peu étonnée de voir des seigneurs si mal habillés, Claude lui dit tout bas qu'étant revenus de Flandres avec lui, ils n'avaient pas encore eu le loisir de mettre de l'ordre dans leur équipage.

Michelle se contenta de cette explication, car les gens qu'elle avait sous les yeux portaient l'épée au côté et rimenaient en Dieu avec la prolixité et la désinvolture qui caractérisaient les gentilshommes du temps de Henri IV.

— Marquis, dit Gilles le Mahurel, en donnant à Claude le titre fantaisiste sous lequel il s'était fait annoncer à l'hôtel de Lusignac et qui lui avait été décerné par ses compagnons à cause de ses prétentions aux belles manières, ne serait-il pas séant que vous nous présentassiez à madame votre sœur ?

— Cornes de cerf! messieurs, s'exclama Claude en se levant, je vous fais mes excuses pour mon incongruité, et à vous aussi ma sœur.

Je pourrais bien énumérer tous les titres, fiefs et seigneuries de ces nobles gentilshommes, poursuivait-il; mais la liste en serait si longue que le soleil qui vient de se coucher aurait le temps de se lever et de se recoucher encore avant que j'eusse terminé. C'est vous dire que votre dîner attendrait un peu, ou plutôt que vous attendriez votre dîner. Cependant, si vous le désirez, messieurs.

— Non! non! cria-t-on de toutes parts avec des accents de tous les pays, mais parmi lesquels celui qui semblait dominer était l'accent de la terre à la perspective d'un retard si prodigieux du moment fortuné où pourraient jouer les mâchoires.

— Qu'il soit fait comme l'exige votre modestie, mes gentilshommes, dit gracieusement le Gascon. Je ne vous présenterai donc que sous vos noms de guerre, aussi illustres d'ailleurs que les noms de vos baronnies.

Et désignant successivement de la main les drôles dépenaillés et faméliques qui remplaçaient la salle, il articula avec la majesté d'un héraut d'armes annonçant des ambassadeurs ou des princes :

— Andy Trousevache!
 — Gilles le Mahurel!
 — Prudent la Rapière!
 — Gaël le Bretonneux!
 — Mathurin Longue-Epée!
 — Michiels van der Straeten!
 — Barnabé l'Assommoir!

Ce surnom, dit Claude Tirechappe, est venu à mon noble ami de ce qu'un jour, à Bruges, dans une explication avec une cornette de lansquenets, à propos d'une duchesse qui lui voulait du bien et sur laquelle le lansquenet affichait mentalement des droits, il assomma celui-ci d'un seul coup de poing qui eût fait honneur à Hercule, un fier luron, comme vous savez.

Michelle regarda avec terreur Barnabé, qui portait une tête énorme sur un cou de taureau, et qui était complaisamment sur la table une main large comme une épaule de mouton.

Barnabé, flatté de l'attention que lui portait la belle aubergiste, salua.

Claude reprit :

— Robin Huchard!
 — Eustache d'Engoulvent!
 — Don José-Christoval-Ignacio y Castellador, un noble hidalgo possédant plus de châteaux en Espagne qu'il n'y a de puces dans le poil du chien qui tourne notre rôti.

— Pardon, marquis, fit le noble espagnol, mais vous n'avez dit que la moitié des noms que je tiens de mon parrain. Permettez, senora, que je répare l'omission du caballero Tirechappe et que je mette à vos pieds les respects de don José-Ignacio-Miguel-Porfirio-Carlos-Manoël-Christoval-Diaz Talavera y Castellador.

— Enfin, acheva Claude Tirechappe, voici le signor Annibale Capricanti, qui compte un pape parmi ses ancêtres, et le capitaine von Pipenstock, venu d'Allemagne avec une compagnie de cinquante reîtres qui tous se sont glorieusement fait tuer. Saluez, Michelle, c'est un héros; et toi, Simonne, verse-moi à boire.

L'amphitryon vida d'un seul trait le gobelet rempli jusqu'aux bords; puis, se rasseyant :

— Messieurs, dit-il, attaquons!
 La bande des Compagnons de la Flamberg ne se fit pas répéter deux fois l'invitation.

Pendant un certain temps, on n'entendit que le bruit des cuillers martelant les écuelles d'un toc-toc inégal et précipité. Puis commença le long défilé des entrées, des poisons des relevés et des rôtis, qui soulevaient des cris d'admiration, et s'engloutissaient ensuite dans les cavités profondes d'estomacs doués d'une faculté de dilatation vraiment extraordinaire.

Les convives de Claude Tirechappe mangèrent d'abord comme des ogres qui auraient jeûné depuis quinze jours. Mais quand leur voracité fut un peu apaisée, la conversation s'engagea.

— J'ai beaucoup guerroyé en différents pays, dit Gilles le Mahurel, et dans l'intervalle de mes victoires j'ai étudié avec soin la cuisine des différents peuples. Eh bien! je déclare que la cuisine française est la première cuisine du monde, comme les femmes de France, ajouta-t-il avec galanterie en se tournant vers Michelle, sont les plus charmantes.

— Che ne fous gondretirai bas pour les femmes, dit Frantz von Pipenstock et che gonfietrai qu'on manche mieux ici qu'en Allemagne. Cependant il manque une blatte à frotte guisine, eine blatte télécieuse que nous aïons.

— Lequel? demanda Maturin Longue-Epée.

— C'est le pouf aux gonvidures!

— J'en ai mangé, de votre pouf aux confitures, et je soptions que cela est nauséabond.

Nauséabond! Mein Gott! Nauséabond! si on veut tuer le gros Allemand, frotte dans son amour-propre national et dans ses convictions gastronomiques.

— Je suis de votre avis, moi, déclara Annibale Capricanti en s'adressant à Gilles le Mahurel; et je ne connais rien de plus exécrable que le plat favori de notre ami Pipenstock, si ce n'est le *hous-hous* qu'on a voulu me faire goûter dans les pays du Levant.

— Est-il vrai, monsieur, demanda Michelle, que dans ces pays africains et turcs, les femmes sont achetées au marché et que leurs maris les enferment dans les maisons, avec menaces de mort si elles essaient de sortir, ou même si elles laissent apercevoir leur visage sans voile à un étranger?

— Parfaitement vrai, dit l'Italien, et votre question me rappelle une aventure bien extraordinaire qui m'arriva à Constantinople.